

N° 15/2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 073-217302298-20230303-152023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- absents	02
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **03 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques- FAVRE MARTINOZ Maryline- BERNARD Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Absents (excusés) : BARBARAY Jean Claude - TCHERKASSOF Anna

Secrétaire : CHAVAND Christelle

Date de la convocation :
27/02/2023

Date d'affichage :
27/02/2023

OBJET

Subventions aux associations

Mme le maire donne connaissance à l'Assemblée des demandes de subvention reçues en mairie et demande au conseil municipal de se prononcer :

- L'association « les Passeurs d'Histoires » ont envoyé un courrier exposant l'activité de l'été prochain et un dossier demandant une subvention de 1500 €. Le conseil municipal accorde cette subvention à l'unanimité.
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Echelles a envoyé un courrier demandant une subvention. Le conseil accorde une subvention de 250 € à l'unanimité.
- L'association « Beauvoir philatélie » a envoyé un courrier demandant une subvention de 300 €. Le conseil municipal accorde cette subvention à l'unanimité
- L'association la Mam « les mini bouilles » d'entre deux Guiers a envoyé une demande d'aide financière pour l'amélioration des locaux. Une des assistantes maternelles est habitante de St Christophe la grotte et garde six enfants de St Christophe la grotte sur 12. Sébastien Chevillat étant son époux, il ne prend pas part au vote. Mme le maire propose une aide à titre exceptionnelle de 100 €. La subvention de 100€ est accordée à 7 voix pour et 5 contre.

Le conseil municipal charge Mme le maire de la conduite des démarches et l'autorise à procéder aux paiement des subventions, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 07/03/2023 et publication ou notification du 07/03/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- absents	02
- exclus	00

Date de la convocation :
27/02/2023

Date d'affichage :
27/02/2023

OBJET

**Approbation du
budget primitif
annexe Eau &
Assainissement
2023**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 07/03/2023
et publication ou notification du
07/03/2023

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**Séance du **03 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Étaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques- FAVRE MARTINOZ Maryline- BERNARD Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Absents (excusés) : BARBARAY Jean Claude - TCHERKASSOF Anna

Secrétaire : CHAVAND Christelle

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Eau & Assainissement 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 06/02/2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	257 363 €	257 363 €
Section d'investissement	205 105 €	205 105 €
TOTAL	462 468 €	462 468 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif Eau & Assainissement 2023 arrêté comme suit :
 - * au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - * au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	257 363 €	257 363 €
Section d'investissement	205 105 €	205 105 €
TOTAL	462 468 €	462 468 €

- Charge Monsieur le Maire de la conduite des démarches et l'autorise à signer tous actes et documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA :

L. BOTTA



N° 13/2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 073-217302298-20230303-132023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- absents	02
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ**

Séance du **03 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Étaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Absents (excusés) : BARBARAY Jean Claude - TCHERKASSOF Anna

Secrétaire : CHAVAND Christelle

Date de la convocation :
27/02/2023

Date d'affichage :
27/02/2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 06/02/2023 comme suit :

OBJET

Approbation du
budget primitif
principal 2023

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	996 022 €	996 022 €
Section d'investissement	1 009 050 €	1 009 050 €
TOTAL	2 005 072 €	2 005 072 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif principal 2023 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	996 022 €	996 022 €
Section d'investissement	1 009 050 €	1 009 050 €
TOTAL	2 005 072 €	2 005 072 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 07/03/2023 et publication ou notification du 07/03/2023

- Charge Madame le Maire de la conduite des démarches et l'autorise à signer tous actes et documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA :




N° 12/2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
Publié le 07/03/2023
ID : 073-217302298-20230303-122023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE

Délibéré par le Conseil Municipal le 03 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Abs : 0 contre : 0 pour : 13

Date convocation 27/02/2023

DELIBERATION CONCERNANT
L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	127 154,95 €		- 1 901,15 €	74 000,00 € 33 852,00 €	- 40 148,00 €	85 105,80 €
FONCT	188 094,47 €	- €	- 11 730,70 €			176 363,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	176 363,77 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	176 363,77 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Fait à St Christophe la Grotte,
Pour copie conforme

Le 07 mars 2023

Le Maire, Laurette BOTTA :




N° 11/2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 073-217302298-20230303-112023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE

Délibéré par le Conseil Municipal le 03 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Abs : 0 contre : 0 pour : 13

Date convocation : 27/02/2023

DELIBERATION CONCERNANT
L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 127 470,13 €		332 285,58 €	521 050,00 € 71 711,00 €	- 449 339,00 €	- 244 523,55 €
FONCT	830 247,00 €	203 570,13 €	174 168,91 €			800 845,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	800 845,78 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	244 523,55 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	556 322,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	244 523,55 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Fait à St Christophe la Grotte, Le 07 mars 2023
Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA :

L. BOTTA



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- absents	02
- exclus	00

Date de la convocation :
27/02/2023

Date d'affichage :
27/02/2023

OBJET

**APPROBATION
DU COMPTE DE
GESTION du
service Eau &
Assainissement
de l'exercice 2022
dressé par le
Receveur**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry le 07/03/2023
et publication ou notification du
07/03/2023

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **03 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques- FAVRE MARTINOZ Maryline- BERNARD Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Absents (excusés) : BARBARAY Jean Claude - TCHERKASSOF Anna

Secrétaire : CHAVAND Christelle

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du service Eau & Assainissement de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Eau & Assainissement de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du service Eau & Assainissement, dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA :




N° 09/2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 073-217302298-20230303-092023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- absents	02
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTT**

Séance du **03 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Étaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - CHEVILLAT Sébastien

Absents (excusés) : BARBARAY Jean Claude - TCHERKASSOF Anna

Secrétaire : CHAVAND Christelle

Date de la convocation :
27/02/2023

Date d'affichage :
27/02/2023

OBJET

**APPROBATION
DU COMPTE DE
GESTION
de l'exercice 2022
dressé par le
Receveur**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire, Laurette BOTTA :




Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry le 07/03/2023 et publication ou notification du 07/03/2023

N° 08/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 073-217302298-20230303-082023-DE

Délibéré par le Conseil Municipal le 03 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Abs : 0 contre : 0 pour : 12

Date convocation : 27/02/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M.Mattéo JARRIN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Laurette BOTTA, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		188 094,47		127 154,95	0,00	315 249,42
Opérations de l'exercice	91 545,06	79 814,36	60 138,48	58 237,33	151 683,54	138 051,69
TOTAUX	91 545,06	267 908,83	60 138,48	185 392,28	151 683,54	453 301,11
Résultats de clôture	0,00	176 363,77	0,00	125 253,80	0,00	301 617,57
Restes à réallser			74 000,00	33 852,00	74 000,00	33 852,00
TOTAUX CUMULES	91 545,06	267 908,83	134 138,48	219 244,28	225 683,54	487 153,11
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	176 363,77	0,00	85 105,80	0,00	261 469,57

2°) Constate , aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°) BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - PEYLIN Jean-Paul - BERNARD Cécilia - JARRIN Mathéo CHEVILLAT - Sébastien - FAVRE MARTINOZ Maryline - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe GAZZIOLA Jacques - GIRAUX Morgane ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme,
A St Christophe la Grotte, le 07 mars 2023
Le Maire, Laurette BOTTA :

N° 07/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE ST CHRISTOPHE

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID : 073-217302298-20230303-072023-DE

Délibéré par le Conseil Municipal le 03 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Abs : 0 contre : 0 pour : 12

Date convocation : 27/02/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mattéo JARRIN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Laurette BOTTA, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		626 676,87	127 470,13		127 470,13	626 676,87
Opérations de l'exercice	336 893,30	511 062,21	151 686,90	483 972,48	488 580,20	995 034,69
TOTAUX	336 893,30	1 137 739,08	279 157,03	483 972,48	616 050,33	1 621 711,56
Résultats de clôture	0,00	800 845,78	0,00	204 815,45	0,00	1 005 661,23
Restes à réaliser			521 050,00	71 711,00	521 050,00	71 711,00
TOTAUX CUMULES	336 893,30	1 137 739,08	800 207,03	555 683,48	1 137 100,33	1 693 422,56
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	800 845,78	244 523,55	0,00	0,00	556 322,23

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°) BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - PEYLIN Jean-Paul - BERNARD Cécilia - JARRIN Mathéo CHEVILLAT - Sébastien - FAVRE MARTINOZ Maryline - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe GAZZIOLA Jacques - GIRAUX Morgane ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme,
A St Christophe la Grotte, le 07 mars 2023
Le Maire, Laurette BOTTA :

